

**Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay**  
**Séance du 01/02/2010**

L'an deux mil dix le premier février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, PORTE THEKIAN Laurence, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude (arrivé à 20H45), DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard,

Absente ayant donné procuration : Mme PLOU Peggy à TRYSTRAM Antoine

Absent(e)s : Mmes BROCHERIOU Isabelle, VIVION Fabienne M. CHANTEBEL Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 14
- Votants : 15

Date de convocation : 28/01/2010

Date d'affichage : 28/01/2010

A été nommé secrétaire : TESSIER Monique

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

**2. Administration Générale –**

- a. Présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008
- b. Maintenance des bornes incendie – VEOLIA
- c. Levée d'option SCI Louis Jérôme Gohier

**3. Finances –**

- a. Paiement du reliquat d'électricité – Association Chasse Cafard
- b. Emprunt budget DELAHAYE – autorisation de négociation
- c. Pass Foncier

**4. Rapport des commissions**

**5. Intercommunalité**

**6. Questions diverses - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi – Passerelle**

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h30.

## **1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Le compte rendu de la séance du 04 décembre 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2. Administration Générale –**

### **a. Présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à la commune. Il explique qu'environ 5 000 habitants sont concernés. Il note que malgré une augmentation de 3,65% des abonnés, les consommations d'eau sont en baisses. Entre 2008 et 2009 les tarifs ont subi une hausse de 1,17% (augmentation du fait de VEOLIA sur une moyenne de 120m<sup>3</sup>). Il rappelle que la part assainissement double la facture puisqu'il n'y a plus qu'une seule facturation. Pour le moment, les deux forages situés sur Semblançay à la Pesantière et au Grand Launay fournissent respectivement 117 000 m<sup>3</sup> et 201 000 m<sup>3</sup> alors qu'il est vendu à environ 277 000 m<sup>3</sup> d'eau.

Le Syndicat d'eau procède actuellement à une traque aux fuites et aux pertes à l'aide de conflueurs dits "intelligents".

Le Syndicat a par ailleurs rajeuni le réseau, ce dernier est en avance en ce qui concerne la conformité : les tuyaux en fonte grise ont été remplacés dans leur totalité et il n'existe plus de branchement en plomb. Actuellement, le Syndicat procède à des recherches pour un nouveau forage.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

### **b. Maintenance des bornes incendie – VEOLIA**

Monsieur le Maire expose que lors du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du 18 mars 2009, Messieurs Vahé et Sevault avaient alerté le Comité Syndical puisque la convention relative au contrôle et à la maintenance des bornes incendie arrivait à son terme. Le Comité Syndical avait alors demandé une proposition commerciale à VEOLIA pour cette maintenance sur l'ensemble des communes adhérentes au SIAEP – pour mémoire : Charentilly, St Antoine du Rocher, St Roch et Semblançay.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de délibérer en faveur d'une demande commune de proposition commerciale à VEOLIA avec l'ensemble des communes adhérentes au SIAEP.

### **c. Levée d'option SCI Louis Jérôme Gohier**

Monsieur le Maire expose que la SCI "23 Rue Louis Jérôme Gohier" a demandé à la Mairie de procéder à la levée d'option du crédit-bail arrivant à expiration le 28 février 2010. Lors de sa séance du 12 octobre 2009, le Conseil Municipal a demandé à la SCI "23 rue Louis Jérôme Gohier" la somme de 2 360,29 €, montant restant dû à la date d'expiration du crédit-bail. Le Conseil Municipal doit de surcroît autoriser la levée d'option au profit de la Société Civile Immobilière 23 Louis Jérôme Gohier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la levée d'option au profit de la Société Civile Immobilière 23 Louis Jérôme Gohier – PIMECAL'INE.

### **d. Demande de subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir des demandes de subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux auprès du SIEIL.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des demandes de subventions auprès du SIEIL pour la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux (grange, logements de la salle des fêtes, écoles, etc.)

## **3. Finances –**

### **a. Paiement du reliquat d'électricité – Association Chasse Cafard**

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n°2008-36 .C – Urbanisme Donation association les Chasse Cafard par laquelle le Conseil Municipal a accepté la donation du bâtiment sis sur le Champ de Foire au Serrain, il convient de régulariser une situation relative au paiement d'une facture EDF.

En effet, l'association n'avait pas résilié son abonnement EDF alors que nous avons pris possession du bâtiment, il revient donc à la commune de payer la facture EDF du 12 novembre – reçue le 15 janvier 2010 d'un montant de 30,29 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de régler la facture EDF en lieu et place de l'Association les Chasse Cafard.

#### **b. Emprunt budget DELAHAYE – autorisation de négociation**

Monsieur le Maire explique que le projet présenté par Touraine Logement ne répond ni financièrement, ni en terme d'aménagement de l'espace à la volonté municipale. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de réaliser cet aménagement foncier par le biais d'un lotissement communal, comme prévu initialement.

Ainsi, l'emprunt relais souscrit à la Caisse d'Epargne n°0701100 d'un montant de 380 000.00 € au taux révisable de 2,85 % pour une durée de 3 ans arrive à son terme le 01 juin 2010. Il s'avère nécessaire de négocier avec l'organisme prêteur afin de permettre l'aménagement des parcelles destinées à la vente.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec la Caisse d'Epargne la révision de l'emprunt n°0701100.

#### **c. Pass Foncier**

Le Pass Foncier vise à favoriser l'accession sociale à la propriété aux primoaccédants, grâce à un portage foncier. Il est issu d'une convention entre l'Etat, le 1% logement et la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC). Il est destiné aux ménages primoaccédants pour l'acquisition de leur résidence principale dans le neuf. Le dispositif permet le portage du foncier, sans coût significatif immédiat pour le ménage, durant toute la phase de remboursement des prêts souscrits pour la construction, dans la limite d'une durée de 25 ans.

Toute opération d'acquisition ou de construction de logement neuf affecté à la résidence principale, en individuel ou collectif, est éligible. Les bénéficiaires doivent respecter simultanément trois conditions :

- être primoaccédants de leur résidence principale
- disposer de ressources inférieures aux plafonds du PSLA (Prêt Social Location-Assession)
- bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités ou par une intercommunalité du lieu d'implantation du logement.

L'aide accordée par les collectivités prend la forme soit d'une subvention, soit d'une bonification de prêt. Cette aide est obligatoire. Son montant minimal doit être égal au niveau plancher défini par le décret n°2006-1787 (art. R. 318-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

L'élément déclenchant du Pass Foncier est l'octroi d'une aide financière par une ou plusieurs collectivités au ménage accédant. En Indre-et-Loire, cette aide doit atteindre un montant minimum de 3 à 4 000 € selon la composition du ménage.

Devant les nombreuses questions relatives à ce nouveau dispositif, Jean-Bernard POULLE s'engage à présenter des exemples de situations lors d'un prochain Conseil Municipal. Néanmoins, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier auprès du Conseil Général et la Région afin d'inscrire la Commune de Semblançay comme pouvant mettre en place 5 Pass Fonciers.

### **4. Rapport des commissions**

Jean-Michel MATHIEU expose le projet du Conseil Municipal des Jeunes qui désirerait bénéficier d'une salle de réunion sous la surveillance d'adultes responsables.

Monsieur le Maire demande à Jean-Michel MATHIEU de confirmer aux jeunes du Conseil Municipal des Jeunes que les élus communaux sont prêts à suivre leur projet pour 2010, sachant qu'une salle serait effectivement disponible et à rechercher un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour 2010. Un autre CAE pourrait venir s'ajouter aux services techniques municipaux.

Jean-Bernard POULLE fait part des changements intervenus dans les bureaux du Cercle d'Animation Rurale et de l'Association Jean-Pierre et Dominique LASALLE.

Par ailleurs, il indique que Jocelin BERTRAND a été reçu à l'Hôtel de Ville de Tours par le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports pour recevoir une lettre de félicitations ministérielles / médaille de bronze avec une mention pour ses 54 années au service de la vie associative.

Jean-Claude DUBOIS explique que les services de la voirie ont procédé à la clôture de la mare de la Rainerie au Serrain.

Monsieur le Maire présente le planning de tenue du bureau de vote des scrutins des 14 et 21 mars prochains pour les élections régionales et rappelle que cette tenue est une fonction dévolue par la loi.

#### **5. Intercommunalité**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'ouverture officielle de la Salle des Quatre Vents où sont déjà programmés une dizaine de spectacles en partenariat avec la Région Centre et le Département d'Indre-et-Loire. Ensuite, il informe le Conseil de sa nomination comme Vice-Président à la tête de la commission environnement, voirie et logement. Il en appelle aux bonnes volontés pour rejoindre cette commission chargée de la gestion des ordures ménagères, des chemins de randonnée et de la communication autour de l'environnement.

#### **6. Questions diverses -**

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le vendredi 19 mars 2010 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22h45.

Les Conseillers,

Le Maire,